



Paris, le 14 février 2017

## DÉRÉGULATION DE SON VIGNOBLE : COGNAC DIT STOP

**Le 14 février 2017, à Paris, l'Union Générale des Viticulteurs pour l'AOC Cognac (UGVC) a reçu le soutien de l'ensemble des régions viticoles. Elle demande aux pouvoirs publics de mettre fin aux transferts d'autorisations de plantation entre régions qui viennent réduire à néant les efforts de régulation de la filière. Les viticulteurs en appellent au Ministère pour solutionner le problème et lancent une pétition nationale.**

Message fort de de l'UGVC lors d'une conférence de presse parisienne, le 14 février, demandant la mise en place d'une réelle régulation du potentiel de production pour le vignoble de Cognac. Présidents et plus largement élus des fédérations et syndicats viticoles étaient présents pour appuyer les démarches menées depuis plusieurs semaines par l'UGVC.

En effet, la région de Cognac assiste depuis un an à des transferts d'autorisations de plantation en provenance d'autres bassins viticoles. Des transferts qui viennent contourner les contingents de plantations mis en place pour réguler efficacement la production en fonction des débouchés économiques. *« Des viticulteurs charentais vont dans des régions viticoles au contexte économique plus fragile, achètent des vignes en les payant au-dessus du marché, les arrachent et viennent les replanter dans notre région, au détriment de l'intérêt général de l'appellation. C'est un échec de la politique de régulation et du système des autorisations de plantation ! »* s'insurge Stéphane ROY, Président de l'UGVC. *« Le risque économique est réel. 300 hectares de vignes ont déjà été achetés, en plus des 250 hectares de notre contingent 2016. Il devient urgent d'agir et de mettre fin à ce pillage qui met à mal l'économie de nos régions viticoles »* poursuit l' élu charentais.

Pour Bernard FARGES, Président de la CNAOC, *« il est urgent que le Ministère s'engage sur ce sujet. Demain toutes les régions viticoles peuvent connaître ce problème. Nous demandons à ce que les pouvoirs publics modifient l'instruction technique qui encadre les transferts en obligeant les viticulteurs qui veulent transférer des autorisations de plantation entre bassins à prouver une exploitation effective des vignes pendant 5 ans dans la région d'origine. À moyen terme, il sera essentiel que la France nous appuie dans une demande pour porter la création d'un statut de vin apte destiné à produire une eau-de-vie sous IG dans la réglementation communautaire. Il en va de la responsabilité du gouvernement, avant que la situation ne dégénère »*.

Cette demande va être largement relayée à travers le lancement d'une motion en ligne que tout un chacun pourra signer. *« Les viticulteurs, les organisations professionnelles et syndicales mais aussi les élus doivent nous soutenir. C'est la pérennité de nos vignobles qui est en jeu ! »* concluent les élus.

---

Motion en ligne sur <https://www.change.org>



**CONTACT PRESSE**

UGVC - Maison des Viticulteurs, 25 rue de Cagouillet - 16100 COGNAC - 05 45 36 59 88  
Président : Stéphane ROY - 06 80 43 58 93 - Directeur : Alexandre IMBERT - 07 77 85 81 35